

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 mars 2022

La séance débute à 14h00.

Sont présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Roxane LACUBE et Philippe CALVAYRAC.

Absents excusés : Christine BISCANS et Thomas CAVAYE (pouvoir à Mr le Maire).

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 février 2022.

Mr le Maire fait part au conseil des derniers développements survenus dans ce dossier, qui vont dans le sens d'une régularisation des statuts du SIVOM.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- Obligations financières.

Les travaux de réfection des toitures de la mairie et de l'école ont couté moins cher que la prévision budgétaire. Devant cet état de fait, le conseil avait donné son aval pour le renforcement de la structure des murs de l'école.

Ces travaux ont occasionné un dépassement de la prévision de 600€.

Il faut une délibération du conseil afin d'autoriser ce dépassement.

Le conseil municipal autorise le dépassement à l'unanimité des présents et représentés.

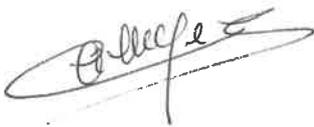
A l'initiative de l'Association des Maires de l'Aude, une levée de fonds au profit des Ukrainiens est demandée auprès des communes.

Le conseil décide de verser 150€ à ce fond de soutien.

L'utilisation de ces fonds fera l'objet d'un suivi rigoureux afin d'éviter les dérives.

La séance se termine à 15h00 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

